

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04.13.31.94.80

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : Cession à titre gratuit de 3 parcelles départementales à la commune de Martigues.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire de trois parcelles issues de cessions gratuites obtenues en 1977, lors de la délivrance de permis de construire sollicités par des particuliers.

Ces terrains cadastrés section CW N° 405, 406 et 631, situés en bordure de la RD 42 sur la commune de Martigues intéressent la commune pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'entrée de ville.

Monsieur le Maire de Martigues souhaiterait acquérir ces parcelles à titre gratuit en vue de la restructuration de la voie et la création d'un cheminement piétonnier, ce qui confère au projet un caractère d'intérêt public.

L'ensemble des trois parcelles, situées en zone UC au PLU de la commune, constitue une superficie totale de 527 m² et chacune a été évaluée par le service des Domaines à :

- 1 € pour la parcelle S° CW n° 631 de 20 m²,
- 129 000 € pour les parcelles S° CW 405 de 253 m² et 406 de 254 m².

Ces terrains n'ayant plus d'utilité pour la voirie départementale, ils pourraient être cédés gratuitement sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune de 50 % dans le cas où la commune de Martigues vendrait ces parcelles à titre onéreux à un tiers, dans les 10 ans à compter de la cession par le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL